

CESTAS

COMMUNE DE CESTAS

Exercice 2020

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT D'ASSAINISSEMENT

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles

Tél : 06 28 77 16 49

e-mail : contact@icare-conseil.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	4
II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire.....	44
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	4
II.3.1 - Généralités.....	4
II.3.2 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement.....	5
II.3.3 - Abonnés industriels.....	5
II.3.4 - Autres utilisateurs du service -Dépotage de matières de vidange.....	55
III - LE RÉSEAU DE COLLECTE.....	5
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU.....	5
III.2 - LE SUIVI HYDRAULIQUE DU RÉSEAU.....	6
III.3 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU.....	6
III.3.1 - Curage du réseau.....	6
III.3.2 - Diagnostic permanent.....	7
III.4 - REJETS NON DOMESTIQUES – EFFLUENTS EXTÉRIEURS.....	7
IV - LA STATION D'ÉPURATION.....	8
IV.1 - DESCRIPTION GÉNÉRALE.....	8
IV.2 - RÉSULTATS DES MESURES SUR LA STATION.....	8
IV.2.1 - Les flux de pollution entrants.....	8
IV.2.2 - Les charges hydrauliques.....	9
IV.2.3 - Les performances de l'épuration – valeurs en sortie.....	9
IV.3 - LA FILIÈRE BOUES ET LES SOUS-PRODUITS.....	10
V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	10
V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX.....	10
V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX.....	11
VI - LES TRAVAUX ET LES ÉTUDES.....	11
VI.1 - LES TRAVAUX RÉALISÉS OU PRÉVUS.....	11
VI.2 - LES AMÉLIORATIONS DU SERVICE.....	11
VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	12
VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT.....	12
VII.1.1 - Préambule.....	12
VII.1.2 - La part de la collectivité.....	12
VII.1.3 - La part de l'exploitant.....	12
VII.1.4 - Les taxes.....	13
VII.1.5 - Récapitulatif.....	13
VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	15
VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement.....	15
VII.2.2 - Compte administratif.....	15
VII.2.3 - Évolution de la dette.....	16
VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	17
Annexe	
A1 – Fiche de synthèse des indices de performance.....	18
A2 – Informations Agence de l'Eau sur redevance.....	22

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

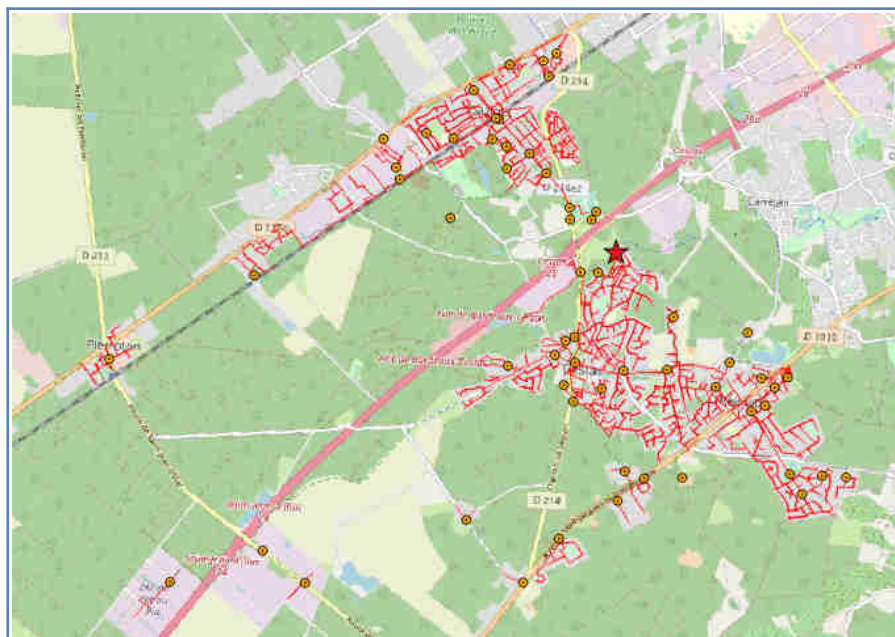
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

La commune de Cestas se situe au Sud de l'agglomération Bordelaise, entre la RD1250 (Bordeaux Arcachon) et la RD1010 (Bordeaux Bayonne).



Un réseau
desservant les
zones
agglomérées ainsi
que la zone
industrielle de
Pot au pin et des
habitations de la
commune de
Pessac (secteur
Toctoucau)

Elle se caractérise par un habitat principalement sous forme de lotissements de maisons individuelles réparti en 4 secteurs : au nord le secteur de Gazinet, en limite de Pessac, à l'ouest le secteur de Pierroton avec des entreprises et des industries, au centre, le Bourg de Cestas et au Sud le secteur de Réjouit.



La population desservie par le réseau d'eau potable en 2020 est de 17 212 habitants (INSEE 2017) répartie en 8 119 abonnés, soit 2,12 habitants par abonné.

Pour les 7 653 abonnés du service de l'assainissement collectif sur la commune de Cestas, on peut estimer que 16 226 habitants sont raccordés, soit 94 % de la population.

Le service du SPANC dénombre 323 habitations non raccordées au réseau collectif.

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

La commune de Cestas a délégué la gestion de l'ensemble du Service Public de l'Assainissement Collectif à la Société VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux par un contrat d'affermage qui a débuté le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 12 ans et se terminera le 31 décembre 2027.

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service; Accueil des usagers ; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ; Vérification de la bonne réalisation des raccordements.
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ; Astreintes ; Traitement des informations et interventions pour les pannes ; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ; Analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement des stations ; Gestion des boues des stations ; Intervention pour désobstruer le réseau.
Renouvellement :	Des installations électriques, des télégestions, des pompes Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages Des branchements
Divers :	Des installations de traitement hors génie civil Fourniture et mise à jour des plans Campagne de recherche des eaux parasites Participation à l'élaboration des programmes d'investissement Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement :	Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ; Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ; Déplacement des conduites
Renouvellement :	Des ouvrages de génie civil Des canalisations et ouvrages accessoires

II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

II.3.1 - Généralités

Sur la population totale de 17 212 habitants, environ 16 226 habitants représentant 7 653 abonnés (7 602 en 2019) sont raccordés au réseau de collecte, soit environ 94 % de la population. Le service reçoit aussi les effluents provenant du secteur de Toctoucau sur la commune de Pessac (Bordeaux Métropole) et un petit lotissement sur la commune de Canéjan.

Par rapport à 2018, on constate une augmentation de 0,7% du nombre d'abonnés soit 52 nouveaux abonnés. Cette augmentation est plus faible qu'en 2018 et 2019.

Les abonnés de Pessac représentent 35 915 m³ collectés d'après les consommations d'eau potable, soit 357 abonnés. On peut donc estimer que la station d'épuration reçoit de l'ordre de 17 000 eq.hab domestiques.

L'évolution du nombre d'abonnés est la suivante :

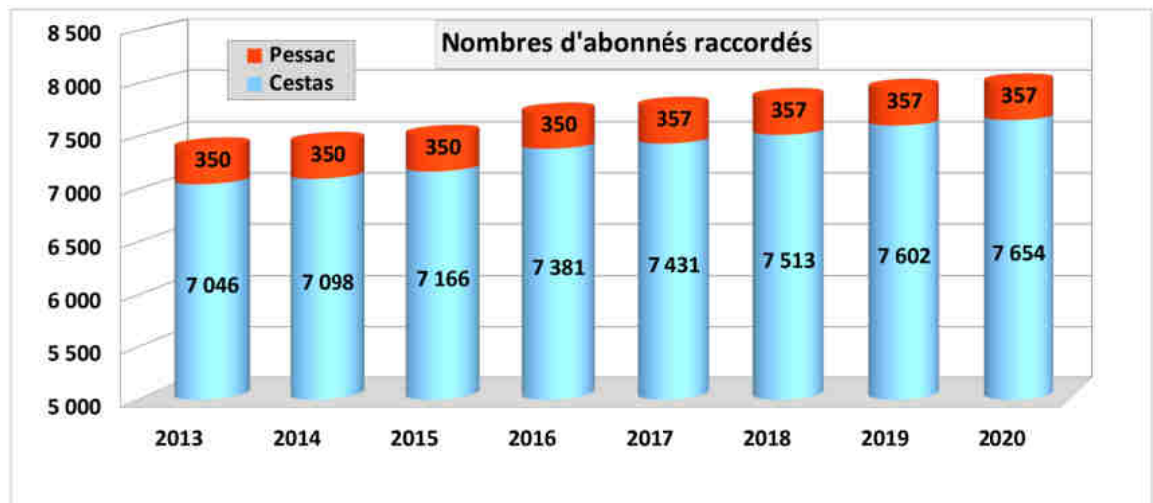
Une répartition des tâches entre le gestionnaire et la collectivité

Accueil du public

Centre de Cestas –
Place Haltza du
lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
Service urgence
(24 h/ 24)
☎ 05 61 80 09 02

Site internet :
www.eau.veolia.fr

Une augmentation de 0,7% du nombre d'abonnés de Cestas pour un total de 7 653



II.3.2 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a fait réaliser en 2004 un schéma d'assainissement. Ce schéma demanderait une mise à jour pour tenir compte du développement réel de la commune.

II.3.3 - Abonnés industriels

L'exploitant indique que 3 industriels font l'objet d'une convention spécifique de raccordement en raison de la qualité des effluents qu'ils produisent et que 6 autres n'ont qu'une autorisation de déversement (effluents de type non industriel) :

Des activités non domestiques disposant d'autorisations ou de conventions de rejet

Nom	Activité	Date autorisation	Date convention
Entreprise PIQUET	Conserves de viandes	20/04/1998	01/01/16
Langlois chimie	Produits chimiques	12/07/2013	01/01/16
Stricker Spine SAS	Matériels médicaux	24/10/17	01/01/16
SAS Carrefour	Stockage-logistique	28/10/14	/
Entreprise Paprec	Logistique – déchets entreprise	02/12/14	/
Logistique France SAS	Nettoyage	18/11/14	/
Rachel Photos	Studio photographique	12/02/15	/
REXEL	Entreposage	28/04/2019	/
SAS Cestas	Stockage-logistique	05/08/2020	/
UNIKALO	Fabrication de peinture	En discussion	
RENAULAC	Fabrication de peinture	En discussion	

Ces industriels disposent de pré-traitements pour envoyer dans le réseau des effluents compatibles avec la station d'épuration.

II.3.4 - Autres utilisateurs du service -Dépotage de matières de vidange

Les stations ne sont pas équipées pour recevoir des matières de vidange.

La station traite aussi des effluents provenant du secteur de Toctoucau sur la commune de Pessac selon la convention en vigueur.

III - LE RÉSEAU DE COLLECTE

Un réseau eaux usées de 206 km de canalisations dont 113 km de réseau gravitaire et 26 km de refoulement avec 55 postes de refoulement

III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU

Le réseau de collecte comporte :

- ◆ Une station d'épuration d'une capacité de 21 000 eq.hab
- ◆ 55 postes de refoulement dont 11 équipés de trop plein, et 26,5 km de canalisations de refoulement.
- ◆ 206 km de réseau dont 113 km de réseaux eaux usées et 93 km de réseaux eaux pluviales
- ◆ 4 546 regards et 1 541 grilles-avaloirs
- ◆ 6 983 branchements soit 9 de plus qu'en 2019 (6 974 branchements)

Le réseau s'est étendu suite à l'incorporation de nouveaux lotissements et quelques branchements individuels. Il y a aussi 3 postes de refoulement privés sur le territoire de la commune.

III.2 - LE SUIVI HYDRAULIQUE DU RÉSEAU

Une amélioration des mesures des rejets par les déversoirs montrant de faibles déversements au global

Il est recensé des déversoirs d'orage en tête de la station d'épuration et sur 11 trop pleins de poste. La collectivité a fait équiper en 2016 ces déversoirs de mesures de débordements, pour respecter la nouvelle réglementation et mieux connaître les conditions de déversement. Ceci se traduit par un **indice de connaissance des rejets au milieu naturel de 100 sur 120** alors qu'il n'était que de 30/120 en 2015.

Les mesures en 2020 montrent que pour une pluviométrie globale de 971 mm/an (890 en 2019), 8 déversoirs seulement ont eu un déversement (en dehors de la station d'épuration) :

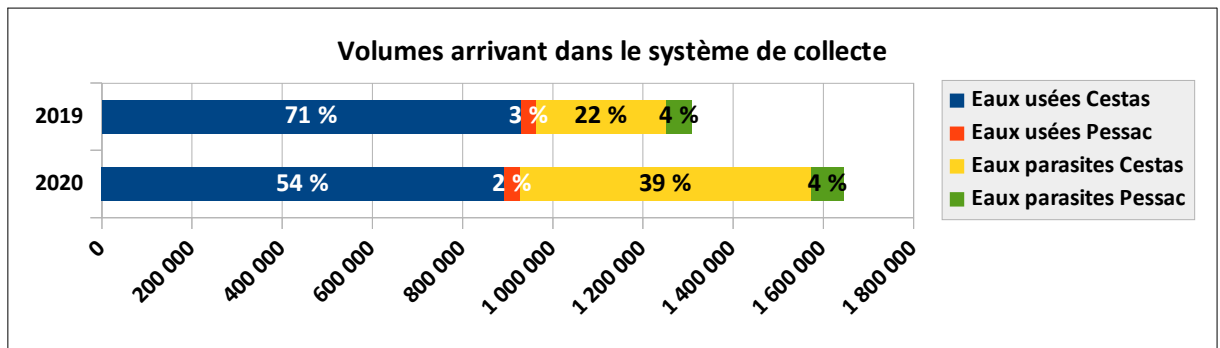
Année	2018	2019	2020	Moyenne
Pluviométrie	848	890	971	903
DO Bellevue	145	0	1 584	576
DO Bidaou	144	549	154	282
DO Bois du Moulin	66	318	698	361
DO Cocteau	2 092	4 205	2 038	2 778
DO Mimaut	0	0	2	1
DO CES Jean Moulin	0	7	0	2
DO Bouzet	264	130	4 354	1 583
DO Cassini Peyre	7 469	14 406	54 862	25 579
Do Fourcq	0	0	0	0
DO Ribeyro	65	14	1 018	366
DO ZA Auguste	3	1	0	1
TOTAL	10 248	19 630	64 710	31 529

Au total, ces déversements ont représenté 64 630 m³, soit 4 % des eaux arrivant à la station (1,5 % en 2019).

Un réseau qui reçoit des eaux parasites

On peut estimer que le secteur de Pessac apporte 73 000 m³ d'eaux parasites en 2020 soit 2,54 fois le volume d'eaux usées strictes de ce secteur. Il serait intéressant de faire diminuer ces apports.

En tenant compte des 64 710 m³ déversés par les DO et les 1 581 728 m³ arrivant sur la station, on arrive au schéma suivant :



III.3 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

III.3.1 - Curage du réseau

Le délégataire signale 16 secteurs qui nécessitent de réaliser un curage plus de 2 fois par an, ce qui conduit à un **taux de curage fréquent de 11,5 pour 100 km de réseau** (mêmes indications en 2019).

Les secteurs récurrents concernés sont :

- ➔ Allée des Grépins
- ➔ Place du Chanoine Patry
- ➔ Chemin de la Garenne à Pierroton
- ➔ Avenue Camelinat
- ➔ Chemin de Peyre
- ➔ Chemin de Seguin – route de Fourc
- ➔ Avenue Toquetoucau
- ➔ Chemin de l'Urille
- ➔ Branchements secteurs Lou Breu, Colonel Saldou
- ➔ Avenue Baron Haussmann
- ➔ Avenue de l'Amasse
- ➔ Avenue Champ Rollet
- ➔ Allée de Combelonge
- ➔ Chemin Lou Surjente
- ➔ Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny

Afin de répondre aux nécessités d'exploitation de ces points de curages fréquents, ces secteurs font l'objet, dans le cadre du nouveau contrat de DSP, d'une surveillance et d'un entretien renforcés dont notamment :

- La localisation (lieu, longueur, date) des curages fréquents, des zones ayant fait l'objet d'un curage en précisant si le curage est préventif ou de désobstruction, d'un passage caméra, de test à la fumée

Un maintien des opérations de curage et d'inspection des réseaux. Une augmentation des désobstructions

- L'instrumentation de certains « points de curages fréquents » par des capteurs de hauteur ou détecteurs de surverse générant des alertes par SMS

L'exploitant a réalisé les curages préventifs et les désobstructions suivantes :

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Curage préventif							
Valeur (en m)	13 070	4 321	4 132	5 557	9 704	7 006	43 790
Evolution		-66,9%	-4,4%	34,5%	134,8%	26,1%	
Taux de curage	11,4%	3,8%	3,7%	4,9%	8,6%	6,2%	38,8%
Curage curatif							
Valeur (en m)	2 300	4 935	13 910	3 279	5 806	6 200	36 430
Evolution		114,6%	181,9%	-76,4%	-58,3%	89,1%	
Désobstruction							
Réseau	77	76	135	67	61	105	
Branchements	93	50	49	41	69	35	
Inspections							
Passage caméra (en m)	1 357	1 050	2 899	3 617	5 551	4 442	18 916
Tests à la fumée (en m)	0	0	0	0	0	0	0

La valeur forte de 2017 résulte des effondrements de canalisations Avenue de Toquetoucau.

En 2020, il est à noter un effondrement du réseau Chemin de l'Urille et Chemin de Mourisse.

III.3.2 - Diagnostic permanent

Conformément au contrat, le délégataire a rendu les premiers éléments du diagnostic permanent. Ce dernier montre :

- Des incidences du niveau de la nappe sur les volumes pompés, la nappe pouvant se situer au-dessus du niveau des canalisations de collecte
- Sur certaines zones, des incidences de la pluviométrie sur les volumes pompés
- Des défauts parfois nombreux sur certains secteurs du réseau de collecte
- 10 secteurs qui représentent 75 % des apports d'eaux parasites et qui nécessitent un travail plus approfondi dont le BV Cassini Pereyre, le BV Fleur d'Ajonc 1, le BV Mimaut et le BV Chantebois 1
- Des zones où il est nécessaire de compléter les moyens de mesure pour fiabiliser le diagnostic.

Ces constats ont conduit à des renouvellements de conduites dont :

Année	Localisation	Longueur
2019	Avenue de Toquetoucau	380
2019	Secteur Ajonc 2	120
2019	Amont PR Ribeyrot	30
TOTAL 2019		530
2020	Avenue Ribeyrot	57
2020	SCASO	267
2020	Avenue de Toquetoucau	494
2020	Chemin de l'Urille	71
2020	Avenue de Pierroton	305
TOTAL 2020		1 194

III.4 - REJETS NON DOMESTIQUES – EFFLUENTS EXTÉRIEURS

Le rapport du délégataire ne fait pas état de problèmes liés à des rejets d'origine non domestique.

Le raccordement de la zone de Toctoucau (Pessac – Bordeaux Métropole) amène le volume d'effluents suivant :

Volumes en m ³ /an	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Volume eaux usées	32 319	32 000	45 012	37 133	33 398	35 915
Volume eaux parasites en m ³ /an	NC	NC	25 939	35 293	56 877	73 078
Volume total	32 319	32 000	70 951	72 426	90 275	108 993
% eaux parasites			36,56 %	48,73 %	63,00 %	67,05 %

Depuis 2017, ce volume est mesuré par un débitmètre à l'arrivée du refoulement. Il faisait auparavant l'objet d'une simple estimation à partir des volumes d'eau potable consommés sur ce secteur. On constate que ces arrivées d'eaux usées sont assez constantes d'une année sur l'autre. Ce réseau apporte aussi des eaux parasites.

IV - LA STATION D'ÉPURATION

IV.1 - DESCRIPTION GÉNÉRALE

Cette station mise en service en 1978 avec une capacité de 21 000 eq.hab, soit 3 150 m³/j et 1 260 kg/DBO5/jour fonctionne sur le principe des boues activées.

La filière comporte :

- ◆ Un relevage de tête avec 3 pompes à vitesse variable
- ◆ Un by-pass équipé d'un débitmètre qui sert en cas de débit arrivant trop important
- ◆ Des prétraitements dont le traitement des graisses
- ◆ Un bassin tampon pour réguler le flux hydraulique avec un second trop plein
- ◆ Un bassin d'anoxie pour traiter l'azote
- ◆ Une série de bassins d'aération
- ◆ Un traitement du phosphore (2019)
- ◆ Un clarificateur avec un rejet gravitaire vers l'Eau Bourde
- ◆ Une filière boues avec un silo et une déshydratation par une centrifugeuse (2017). Les boues sont envoyées en compostage.
- ◆ Des équipements d'auto-contrôle

La station dispose d'une autorisation de rejet en date du 26 avril 2007 modifiée par arrêté préfectoral le 14 novembre 2011 (mesures des micro-polluants). Un nouvel arrêté de rejet a été notifié en mai 2017 avec une modification des normes de rejet sur le phosphore, la DCO et des mesures complémentaires sur le milieu naturel.

Il est rappelé que depuis 2015, la conformité de la station ne se fait plus sur le débit nominal en excluant les mesures si le débit en entrée le dépasse, mais sur le débit de référence donné par la Police de l'Eau (Percentile 95). De ce fait, il est pris en compte les mesures faites même avec des débits dépassant largement la capacité nominale de la station. Ainsi le débit nominal est de 3 150 m³/j mais le débit de référence 95 est de 6 641 m³/j en 2020, soit 2 fois plus.

Pour ce qui est de la qualité du rejet au milieu naturel et de la conformité de la station à son arrêté, il est aussi tenu compte des rejets par le by-pass en supposant que la concentration de ce rejet est identique à celui des effluents arrivant sur la station. Cette prise en compte est très défavorable à la conformité de la station en période de by-pass.

IV.2 - RÉSULTATS DES MESURES SUR LA STATION

IV.2.1 - Les flux de pollution entrants

Cette station a fait l'objet en 2020 de 24 bilans d'autosurveillance par le délégataire (12 sur certains paramètres) et d'une visite de la société IRH chargée de la mission de contrôle de l'autosurveillance. Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues				Taux moyen de saturation		
		2018	2019	2020	% évol	2018	2019	2020
Equivalent habitants	21 000	13 924	13 095	12 575	-4,0%	66,3%	62,4%	59,9%
Volume (m ³ /j)*	6 641	3 867	3 608	4 522	25,3%	58,2%	54,3%	68,1%
DBO5 (kg/j)	1 260	631	577	575	-0,3%	50,1%	45,8%	45,6%
DCO (kg/j)	2 520	2 093	1 894	1 788	-5,6%	83,1%	75,2%	71,0%
MES (kg/j)	1 417	967	972	927	-4,6%	68,2%	68,6%	65,4%
Azote (kg/j)	315	265	223	204	-8,7%	84,1%	70,8%	64,6%
Phosph. (kg/j)	84	28,7	26,0	23,6	-9,2%	34,2%	31,0%	28,1%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

* : Valeur du percentile 95 % sur 5 ans

Il est constaté au vu de ces mesures une légère diminution des charges entrantes.

En raison d'une année pluvieuse, le volume reçu est plus important en 2020.

La charge reçue est faible par rapport au calcul théorique du nombre de personnes raccordées, car on devrait se rapprocher de 17 000 eq.hab. Il manque donc près de 25 % de la charge théorique.

Une méthode d'évaluation de la qualité du traitement qui tient compte des eaux parasites et des déversements sans traitements par le by-pass

Une station avec un taux de saturation de l'ordre de 60 % sur les charges entrantes

IV.2.2 - Les charges hydrauliques

En 2020, comme les années précédentes, le suivi du débitmètre d'entrée montre des variations importantes du débit entrant selon les conditions météorologiques et le niveau de la nappe.

Les mesures en continue donnent les informations suivantes :

- la station a reçu sur l'année 1 581 728 m³ en tête de station (1 289 256 m³ en 2019). Elle dépasse régulièrement son débit de référence.
- le by-pass de tête a déversé 75 136 m³ (25 055 m³ en 2019), soit 4,8% du volume total arrivant à la station. Il y a eu 183 jours de déversements, soit 50 % du temps.
- Le by-pass interne (sortie bassin tampon) a déversé 318 020 m³ (92 751 m³ en 2018 et 155 259 m³ en 2019) d'eaux pré-traitées, soit 20 % du volume reçu et 219 jours de by-pass. Les by-pass sont globalement en augmentation.
- Le délégataire poursuit activement la recherche des eaux parasites, en particulier avec le diagnostic permanent et des secteurs d'études plus précises sont définies.

La réglementation impose en plus du diagnostic permanent de faire un diagnostic complet tous les 10 ans avec une première échéance au 31/12/2021.

IV.2.3 - Les performances de l'épuration – valeurs en sortie

La conformité est mesurée sur tous les bilans qui se situent en dessous du débit de référence percentile 95, à savoir 24 bilans sur 24 en 2020. Les rejets par les by-pass sont intégrés dans les valeurs en sortie, ce qui influe fortement sur la conformité de ce rejet.

Sur les 24 mesures (DBO5, DCO et MES) ou 12 mesures (autres paramètres) retenues, les résultats en sortie sont les suivants :

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Paramètres	Qualité du rejet		Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Normatif	Moyen 2019	Moyen 2020	
Volume	6 641,0 m3/j	4 522,0 m3/j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	26,0 mg/l	80%	85,5%	68,2%	0%
DCO	90,0 mg/l	77,0 mg/l	80%	85,5%	76,3%	0%
MES	35,0 mg/l	32,0 mg/l	90%	90,9%	79,7%	0%
NTK	10,0 mg/l	8,8 mg/l	/	84,3%	70,9%	100%
Pt	5,0 mg/l	1,4 mg/l	/	62,9%	66,0%	100%

Des arrivées d'eaux parasites de pluie et de nappe

Des rendements diminués par les eaux parasites et les by-pass conduisant à une non conformité

L'étude de la société IRH montre que les mesures d'autosurveillance réalisées par l'exploitant sont conformes et qu'il n'y a pas de problèmes sur les mesures de débits et de pollution.

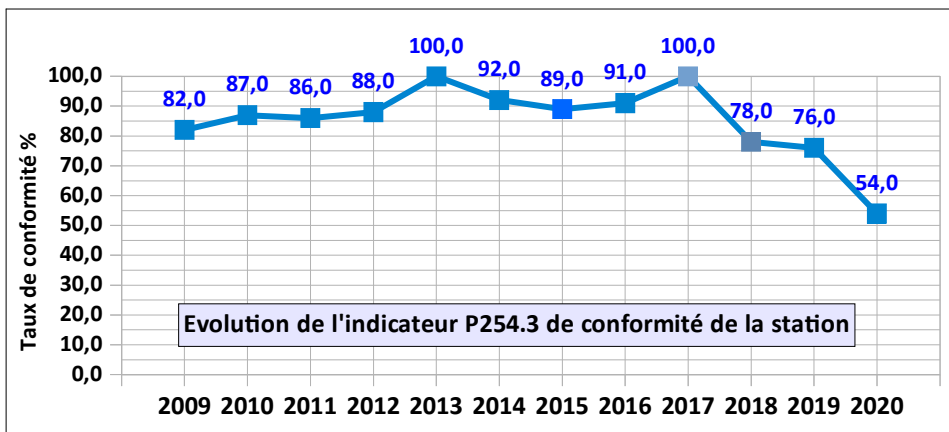
Des améliorations du traitement du phosphore

Depuis avril 2017, le nouvel arrêté de rejet monte le rendement en DCO à 80 % au lieu de 75 %, et diminue la concentration en sortie à 5 mg/l au lieu de 10 pour le phosphore. Il exige aussi des mesures complémentaires sur le milieu naturel. Ces éléments sont conformes en 2020.

Comme en 2019, pour les bilans en période hivernale, les déversements par les by-pass d'une eau peu traitée entraînent une non-conformité sur les paramètres DBO₅, DCO et MES. On constate donc 11 bilans non conformes sur 24.

Ainsi, l'index P254.3 du taux de conformité de la station passe à 54 % contre 100 % en 2017 et proche de 78 % en 2018 et 2019.

Ce paramètre évolue comme suit :



La Police de l'Eau demande une amélioration des conditions de collecte pour réduire les entrées d'eaux parasites météoriques et de traiter le phosphore sur la station. Ce traitement est en place depuis fin 2018 avec l'ajout d'une injection de chlorure ferrique.

La Police de l'Eau donne les informations suivantes dans son courrier du 10 juin 2021 :

- Il est nécessaire de faire réaliser un diagnostic complet en plus du diagnostic permanent avec la définition des travaux permettant de réduire les entrées d'eaux parasites avant fin 2021
- Il faut établir une analyse des risques de défaillance du système de collecte et de traitement avant fin 2021
- La campagne de recherche des micros polluants doit être refaite avant fin 2022
- L'intégration des eaux by-passées sur la station conduit sur l'année 2020 à 60 jours de non-conformité sur le paramètre DCO et 52 jours sur le paramètre DBO₅, dont 40 jours en valeurs rédhitoires.
- La station est considérée comme non conforme en traitement et performance par rapport à la réglementation européenne et l'autorisation de rejet préfectorale

IV.3 - LA FILIÈRE BOUES ET LES SOUS-PRODUITS

La filière boues retenue est celle de la déshydratation sur le site de la station d'épuration puis leur transformation en compost par incorporation avec des déchets verts.

En application du nouveau contrat, le délégataire a réalisé d'importants travaux d'amélioration de cette filière par la mise en place début 2017 d'une centrifugation. On constate dans le tableau suivant que la quantité de boues sortie, et surtout le taux de siccité, ont favorablement progressé avec cette nouvelle installation.

Les sables et refus de dégrillage, ainsi que les graisses issues du curage des postes de refoulement et du réseau sont envoyés en centre de stockage ou en compostage.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Boues							
Tonnes de MS	220,7	237,8	224,1	250,2	200,2	250,5	207
Siccité	14,0%	13,8%	10,4%	16,7%	20,5%	20,5%	20,5%
Volume (m ³ /an)	1 573	1 719	2 156	1 496	977	1 222	1 010
Destination							
Compostage	100%	99,9%	98,5%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Autres	0,0%	0,1%	1,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Conformité	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Autres sous-produits							
Sables (t/an)	118,6	119,4	78,2	56,2	27,8	44	71,6
Graisses (m3/an)	18,5	38,4	4,9	8	0	0	0
Refus de dégrillage(t/an)	17,4	17,0	16,8	18,2	12,4	29,2	23,6

La quantité de boues traitées était plus importante en 2019 en raison d'un surplus de traitement des boues stockées en 2018 et de pertes de boues par la station dues au by-pass du bassin tampon une partie de l'année.

Le taux de conformité de la filière boues est de 100 %, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée.

V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'assainissement qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe. Une synthèse est faite en fin de document.

V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX

Comme indiqué ci-dessus, on peut retenir les indices suivants :

- Taux de desserte (abonnés raccordables / abonnés prévus au schéma) : **102 %**
- Taux de collecte (abonnés eaux usées / abonnés eau potable) : **94 %**
- Schéma réalisé et approuvé en 2004
- Conformité de la collecte, du traitement et de la performance des stations d'épuration : **la Police de l'Eau indique pour 2020 que la station est non conforme au niveau européen et national.**

Une non conformité de la station relevée par la Police de l'Eau et des éléments réglementaires à mettre rapidement en place

Une filière boues par déshydratation puis compostage L'élimination de 207 T de matières sèches en 2020, en diminution

V.2 - INDICES CONCERNANT LE RÉSEAU

Les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

Une bonne connaissance des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **90** sur un total possible de 120. Ce bon résultat qui augmente par rapport à 2017 (valeur de 70/120) est obtenu par la mise à jour du SIG par le délégataire. Il reste à poursuivre les plans de renouvellement des conduites et connaître les altimétries des réseaux

Le **taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans est égal à **0,37 %** correspondant aux travaux engagés par la commune pour le renouvellement de ses réseaux, dont ceux qui se sont effondrés.

Des réclamations en forte baisse

113 réclamations écrites ont été recensées en 2018 (131 en 2017), ce qui conduisait à un taux de réclamation de 15,04 réclamations pour 1 000 abonnés. Il n'est pas fait état de réclamations en 2019 et 2020. **Le taux de réclamations est donc de 0.**

Un seul abonné a subi des dégâts suite à des débordements, soit un taux de **0,06 pour 1 000 habitants** (0 en 2018 et 2019).

Il est signalé 16 secteurs qui nécessitent plus d'un curage par an. **L'indice du nombre de curage fréquent est donc de 11,5 pour 100 km de réseau** (idem en 2019).

VI - LES TRAVAUX ET LES ÉTUDES

VI.1 - LES TRAVAUX RÉALISÉS OU PRÉVUS

La collectivité et le délégataire ont réalisé de nombreux travaux en 2018-2019 pour améliorer le service, et d'autres projets sont en cours pour 2020 (les chiffres sont arrondis) :

Réalisation	Type	Localisation	Montants des travaux
2019			
Collectivité	Études	Études géotechniques pour extension de la station	8 350 € HT
	Travaux	Renforcement du bassin tampon de la STEP	20 500 € HT
	Neuf	Unité de traitement du phosphore sur la STEP	40 000 € HT
	Neuf	Mise en place de tabouret Av Colonel Sardou	6 000 € HT
Délégataire	Renouvellement	10 pompes de postes de refoulement	
	Renouvellement	4 armoires électriques de postes de refoulement	
	Renouvellement	1 pompe traitement nutriox	
2020			
Collectivité	Travaux	Réhabilitation Avenue Ribeyro	20 200 € HT
	Travaux	Pose collecteur assainissement scaso	128 000 € HT
	Travaux	Réhabilitation collecteur av Toquetoucau	151 000 € HT
	Travaux	Réhabilitation chemin de l'Urille	78 000 € HT € HT
	Travaux	Réhabilitation avenue Pierroton	66 000 € HT
Délégataire	Renouvellement	8 pompes de postes de refoulement	
	Renouvellement	2 motoréducteurs et turbines STEP Mano	
	Renouvellement	2 armoires électriques de postes de refoulement	
2021 et suivants			
Collectivité	Travaux	Chemisage conduite proche poste de Bouzet	60 000 € HT
	Travaux	Réhabilitation collecteur av Toquetoucau	340 000 € HT
	Travaux	Collecteur Chemin de la Garenne	250 000 € HT
	Travaux	Collecteur Chemin de Seguin	200 000 € HT
	Travaux	Extension réhabilitation de la station de Mano	600 000 € HT

Des subventions ont été demandées au Conseil Départemental pour le renouvellement des conduites de l'Avenue de Toquetoucau, l'Avenue de Pierroton et les travaux sur la station d'épuration.

VI.2 - LES AMÉLIORATIONS DU SERVICE

Le délégataire indique dans son RAD les suggestions d'améliorations suivantes :

- Poursuite du diagnostic permanent et établissement d'un plan d'action
- Le bassin tampon a présenté des suintements importants en début d'année 2018 avec la mise en place d'un soutènement par butons. Cependant, il n'est pas certain que cette solution soit pérenne et il

Des propositions
d'amélioration du
service

serait intéressant de prévoir la construction d'un nouveau bassin tampon pour fiabiliser le fonctionnement de la station

- L'ouvrage de clarification est sous dimensionné et le génie civil se dégrade. Il est prévu à partir de 2022 une augmentation de la capacité hydraulique de la station par la création d'un nouvel ouvrage plus grand.
- Les postes de refoulement et la canalisation de refoulement des zones d'activité de Pot au Pin et Jarry deviennent sous-dimensionnés en raison de l'augmentation de l'activité sur ces secteurs. Il pourrait aussi y avoir par ricochet un besoin de renforcer le poste de Bois du Moulin en aval.

VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

VII.1.1 - Préambule

Le tarif facturé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et la TVA. Ces factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable.

Chaque abonné paye deux factures d'assainissement collectif par an :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente;
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés non raccordés au collectif, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assuré par la commune en régie.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privée de son branchement. Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L35-5 du Code de la Santé Publique).

En 2012, le taux de TVA du service assainissement est passé de 5,5 % à 7 % alors que celui du service de l'eau n'a pas changé. Ce taux a de nouveau augmenté à 10 % en 2014.

VII.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Lors de la réunion du conseil municipal du 11 avril 2019, la commune a fixé les tarifs suivants :

2020	Prix au 1er janvier 2019	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	0,00 €/an	0,00 €/an	0,00 €/an	/	0,00 €/an
Consommation	0,1400 €/m ³	0,1400 €/m ³	0,1400 €/m ³	0,00%	0,0000 €/m ³

On constate donc un maintien d'un tarif unique, sans part fixe, de la part communale.

Ce tarif est faible par rapport à d'autres communes similaires.

VII.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant à la Commune. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires. Les montants ont été modifiés par le nouveau contrat entré en vigueur début 2016. En particulier, il n'y a plus qu'une seule classe de consommation.

Le jeu des index fait baisser le prix d'environ 1 % entre 2016 et 2018 mais il remonte à partir de 2019.

En conséquence les tarifs de la part exploitant sont :

Deux factures par
an pour le service
de l'assainissement

Pas
d'augmentation de
la part communale
depuis des années

Des tarifs
simplifiés par le
nouveau contrat et
en légère hausse

2020	Prix au 1er janvier 2019	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	17,44 €/an	17,82 €/an	18,04 €/an	1,23%	0,22 €/an
Consommation	0,6290 €/m ³	0,6430 €/m ³	0,6510 €/m ³	1,24%	0,0080 €/m ³

VII.1.4 - Les taxes

Pas d'évolution de la TVA qui se maintient à 10 % depuis 2014 (pour 5,5 % en eau potable).

La "Redevance Préservation" et la "Contre Valeur Pollution" perçues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux sont prélevées sur la facture d'eau potable, même si elles concernent en partie l'assainissement.

Depuis 2007, s'ajoute une nouvelle taxe de "Modernisation des réseaux de collecte" qui est stabilisée à 0,25 €/m³ depuis 2017.

VII.1.5 - Récapitulatif

2020	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Variation en % 2020/2019	Variation en % 2020/2021
Part collectivité					
Abonnement	0,00 €/an	0,00 €/an	0,00 €/an	/	/
Consommation	0,1400 €/m ³	0,1400 €/m ³	0,1400 €/m ³	0,00%	0,00%
Part exploitant					
Abonnement	17,44 €/an	17,82 €/an	18,04 €/an	2,18%	1,23%
Consommation	0,629 €/m ³	0,643 €/m ³	0,651 €/m ³	2,23%	1,24%
Taxes et redevances					
TVA	10,00%	10,00%	10,00%		
Redevance modernisation	0,2500 €/m ³	0,2500 €/m ³	0,2500 €/m ³	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m³/an

	Prix janvier 2020	Prix janvier 2021	Variation en %	Montant en € / m ³
Part collectivité				
Abonnement	0,00 €	0,00 €	/	0,00 €
Consommation	16,80 €	16,80 €	0,00%	0,14 €
Part exploitant				
Abonnement	17,82 €	18,04 €	1,23%	0,15 €
Consommation	77,16 €	78,12 €	1,24%	0,65 €
Sous total hors taxes	111,78 €	112,96 €	1,06%	0,94 €
Taxes et redevances				
Redevance Pollution	30,00 €	30,00 €	0,00%	0,25 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	141,78 €	142,96 €	0,83%	1,19 €
TVA à 10%	14,18 €	14,30 €	0,83%	0,12 €
TOTAL TTC	155,96 €	157,26 €	0,83%	1,31 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 1,31 €/m³ TTC (0,94 €/m³ HT), soit un total TTC de 157,26 €/an

Ce tableau montre que la variation du prix de l'eau est de 1,06% pour le cumul des parts collectivité et exploitant, mais que l'ajout des redevances de l'Agence de l'Eau conduit à une variation totale de 0,83% par rapport à l'année précédente

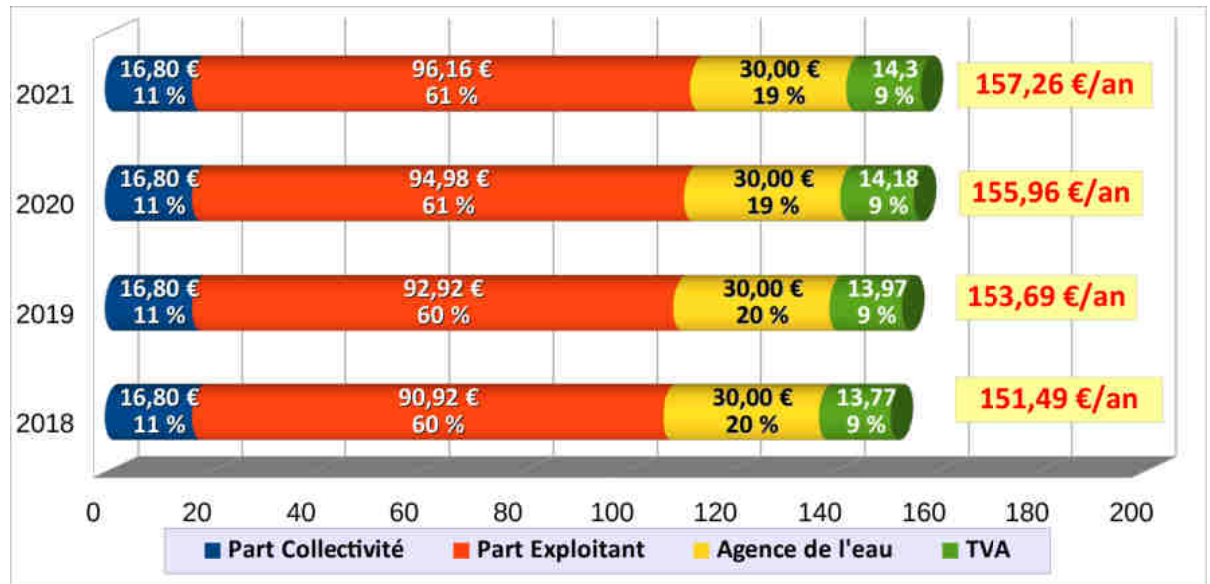
En 2019, une faible augmentation pour atteindre 153,69 € TTC annuel pour 120 m³, soit un prix de l'eau (part assainissement) de 1,28 €/m³ et en 2020 un montant de 155,96 €/an soit 1,30 €/m³. En 2021, hausse à nouveau de 1,30 € sur le montant total de la facture de 120 m³ pour un total de 157,26 €/an et 1,31 €/m³.

En 2019, l'augmentation contractuelle de la part Délégitaire produit une augmentation de 1,45 % pour un montant de la facture 120 m³ de 153,69 € TTC, soit 1,28 €/m³. En 2020, une augmentation globale de 1,47 % résultant toujours de l'application de l'évolution contractuelle de la rémunération du délégataire pour un total d'une facture de 120m³/an de 155,96 €, soit 1,30 €/m³. En 2021, l'augmentation se poursuit doucement pour atteindre un montant global de 157,26 €/an, soit 1,31 €/m³.

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau est présentée ci-dessous :

Composant d'une facture assainissement de 120 m³/an

61 % du prix de l'assainissement revient au délégataire, 19 % pour l'Agence de l'Eau et seulement 11 % pour la Collectivité



On constate que 61 % du prix de l'assainissement résulte du tarif du délégataire et que la redevance de l'Agence de l'Eau représente près du double de celle de la collectivité.

En ajoutant la redevance assainissement 2020 à la part eau potable (163,09 €/an/120 m³), le prix moyen TTC du m³ en 2020 pour une consommation annuelle de 120 m³ est de 2,659 €/m³ (total annuel de 319,05 € TTC). En 2021, ce prix est de 2,650 €/an pour un tarif d'une facture de 120 m³/an de 318,06 €. Le tarif de l'eau potable a baissé par diminution des redevances de l'Agence de l'Eau.

Le prix moyen indiqué par l'Agence de l'Eau Adour Garonne est de 4,19 €/m³ (données 2019) et il est de 4,20 €/m³ pour l'ensemble de la France (SISPEA, données 2019). En Gironde, la moyenne est de 5,06 €/m³.

La facture globale eau + assainissement se décompose ainsi :

Composant d'une facture eau + assainissement de 120 m³/an

Un montant annuel de la facture eau + assainissement en 2019 de 120 m³ est de 314,65 € TTC, soit un prix de 2,622 €/m³

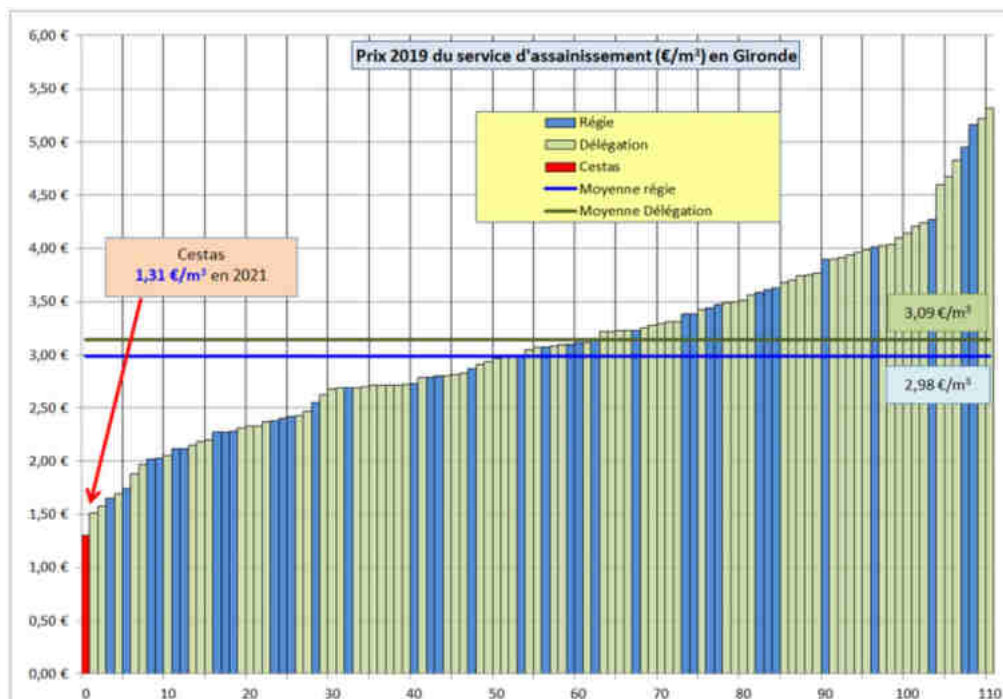
En 2020, elle atteint 319,05 € TTC pour un prix de 2,658 €/m³
En 2021, la baisse des redevances de l'Agence de l'Eau conduit à un montant de 318,06 €/an, soit 2,65 €/m³.



Le graphique ci-après montre que le tarif de l'eau assainie sur la Commune de Cestas est le moins chère de la Gironde.

Il se situe 50 % en dessous du tarif moyen des autres collectivités.

Le prix de l'assainissement le plus bas de la Gironde



VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2020 du service peuvent être estimées dans le tableau suivant :

2020	Commune	Exploitant		
Nombre d'abonnés	7 970			
Volume vendu	928 005 m3			
Prix abonnement	0,00 €/an	17,82 €/an		
Prix au m3	0,14 €/m3	0,6430 €/m3		
	Recettes		Total	Part du total
Partis fixes	0,00 €	142 025,40 €	142 025,40 €	16,4%
Consommation	129 920,70 €	596 707,22 €	726 627,92 €	83,6%
Total	129 920,70 €	738 732,62 €	868 653,32 €	
Valeurs RAD 2020	125 845,00 €	712 848,00 €	838 693,00 €	
Valeurs RAD 2019	134 339,00 €	731 813,00 €	866 152,00 €	
Différence	-8 494,00 €	-18 965,00 €	-27 459,00 €	

Une baisse des recettes de la collectivité et de celles du délégataire en raison des variations du volume vendu

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondants à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant.

On constate une baisse des recettes du délégataire et de la collectivité en raison de l'évolution des volumes vendus.

VII.2.2 - Compte administratif

Conformément au compte administratif voté par le Conseil Municipal, on peut retenir le bilan financier suivant :

2020		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2020	Dépenses	522 833,66 €	180 983,50 €	703 817,16 €
	Recettes	227 573,46 €	212 361,71 €	439 935,17 €
	Balance	-295 260,20 €	31 378,21 €	-263 881,99 €
Report exercice 2019		497 824,20 €	275 266,41 €	773 090,61 €
Résultat cumulé au 31/12/2020		202 564,00 €	306 644,62 €	509 208,62 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)		282 230,10 €		282 230,10 €
Clôture exercice 2020		-79 666,10 €	306 644,62 €	226 978,52 €

Un compte administratif équilibré mais des réserves qui baissent

Ce résultat positif permet d'envisager des investissements dont des réhabilitations de réseaux si nécessaire.

VII.2.3 - Évolution de la dette

En fonction des éléments du compte administratif 2016, on obtient les données suivantes :

Année	2019	2020	Variation
Encours de la dette	294 232,82 €	253 670,32 €	-13,8%
Remboursement annuel	42 010,40 €	42 481,84 €	1,1%
dont capital	39 819,52 €	40 562,50 €	1,9%
dont intérêts	2 190,88 €	1 919,34 €	-12,4%
Nombre d'abonnés	7 602	7 653	0,7%
Dette par abonnés	38,70 €	33,15 €	-14,4%
Remboursement annuel par abonné	5,53 €	5,55 €	0,4%

Le tableau ci-dessus intègre deux avances de l'Agence de l'Eau remboursables sur 15 ans sans intérêts. On constate donc une baisse de l'encours de la dette.

La dette par abonné et le remboursement annuel par abonné est très faible.

La durée (théorique) d'extinction de la dette est inférieure à 1 an en 2019 et non calculable en 2020 (valeur négative)

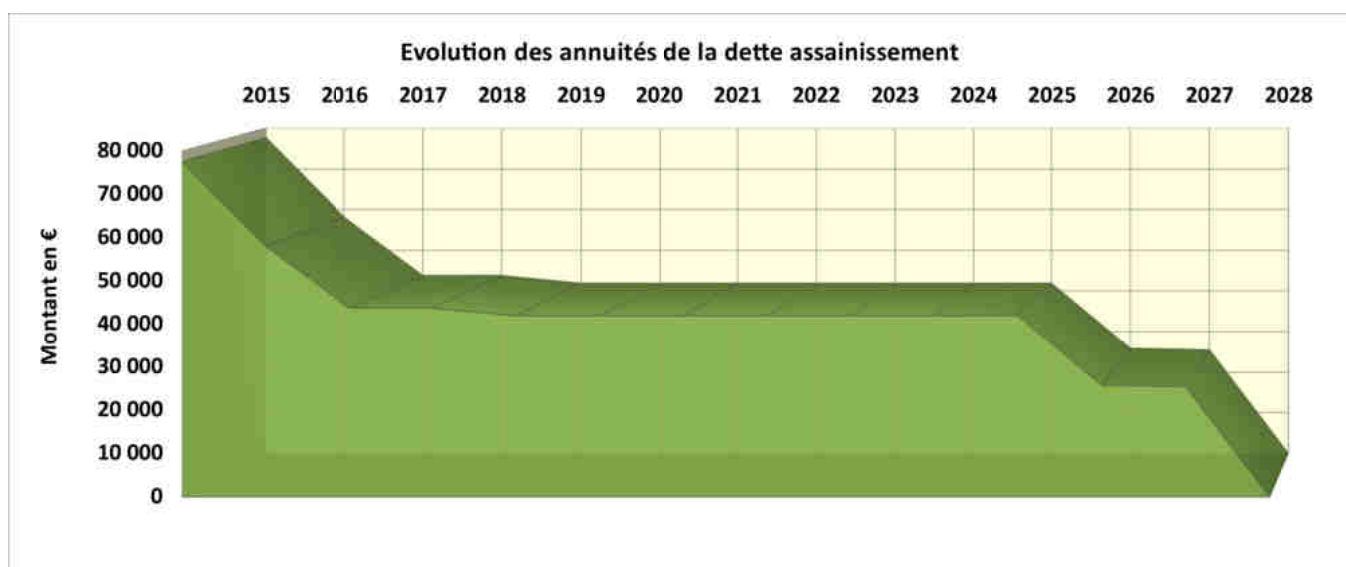
Le prix de l'assainissement actuel est donc cohérent avec les charges financières du service.

L'état de la dette est détaillé ci-dessous.

N°	Année début	Banque	Durée	Type taux	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2020		
										Capital	Intérêts	Annuité
404	2002	CRCA	25 ans	Var.	4,17	7	2027	243 900,00 €	91 722,64 €	12 539,20 €	1 146,88 €	13 686,08 €
405	2005	CE Aqu.	20 ans	Var.	1,64	5	2025	330 000,00 €	110 523,20 €	20 149,06 €	0,00 €	20 149,06 €
407	2012	CDC	15 ans	Var.	1,92	7	2027	100 000,00 €	43 333,56 €	6 666,64 €	772,46 €	7 439,10 €
406	2011	Ag. Eau	15 ans	Fixe	0	6	2026	5 434,20 €	2 173,68 €	362,28 €	0,00 €	362,28 €
408	2012	Ag. Eau	15 ans	Fixe	0	7	2027	12 679,80 €	5 917,24 €	845,32 €	0,00 €	845,32 €
TOTAL GÉNÉRAL								692 014,00 €	253 670,32 €	40 562,50 €	1 919,34 €	42 481,84 €

On constate une baisse jusqu'en 2017 pour passer à environ 42 000 € d'annuité au lieu de 78 000 € en 2015. Ce plateau se poursuit jusqu'en 2025 puis on observe une chute brutale des emprunts qui s'arrêteront en 2028 (hors nouvel emprunt ou avance).

Une dette en diminution en 2015 et 2016 et se stabilisant à 42 000 €/an jusqu'en 2025



VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA. Les calculs sont fournis dans l'annexe jointe.

Code fiche	Intitulé	Unité	2019	2020	Valeurs ONEMA 2019
A - Indicateurs descriptifs du service					
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	16 192	16 226	/
D202.2	Autorisation de déversement industriel	U	6	6	/
D203.0	Quantité de boues	T MS	250,5	207,0	/
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (n+1)	€ / m ³	1,30	1,31	1,98
B - Indicateurs de performance					
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	%	101,9	102,6	87,1
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	90	90	56,6
P203.3	Conformité de la collecte	%	0	0	54,5
P204.3	Conformité des équipements des stations	%	0	0	99,3
P205.3	Conformité de la performance des stations	%	0	0	96,9
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	100,0	100,0	98,8
P207.0	Montant des abandons de créance	€/m ³	0,000	0,000	0,01
P251.1	Taux de débordement (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	0,00	0,06	0,07
P252.2	Points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	11,49	11,49	1
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	0,12	0,37	0,16
P254.3	Taux de conformité des stations acte individuel	%	75	54	95,4
P255.3	Indice de connaissance des rejets	X / 120	100	100	70
P256.2	Durée d'extinction de la dette	an	1,6	NC	5,8
P257.0	Taux d'impayés	%	0,76%	0,79%	2,63
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	Nb/1000	0,0	0,0	2,13

Références : données ONEMA 2019 : valeurs sur synthèse nationale de services de taille similaire – NR : non reçus

Ces indices sont globalement identiques à ceux de l'année précédente, sauf ceux concernant la station d'épuration qui diminuent. Certains indices sont en dessous des valeurs moyennes de l'ONEMA.

- Les résultats sur le système de collecte et la qualité de traitement peuvent être optimisés. Il convient de réduire les entrées d'eaux parasites. Il faut aussi fiabiliser le traitement par une modernisation de la station. Ainsi, la Collectivité a mis en place un plan pluriannuel d'investissement (800 000 € en 2020 et 1 450 000 € les années suivantes) sur le renouvellement des canalisations eaux usées qui le nécessitent et la création d'un nouveau clarificateur.
- Le taux de renouvellement est en cours d'évolution positive avec les travaux de renouvellement prévus et achevés
- L'indice de connaissance des rejets a augmenté fortement en 2018 en raison des investissements de la Commune sur les équipements installés sur les déversoirs et trop-pleins des postes de refoulement
- Le taux de débordement se maintient proche de 0 (1 seul dossier en 2020)
- La durée d'extinction de la dette est faible même si le niveau de remboursement ne baissera plus avant quelques années ;
- Le taux de réclamations et le taux d'impayés restent faibles, montrant une bonne qualité du service.
- Le prix de l'assainissement est peu élevé, même après la passation du nouveau contrat qui est plus exigeant

Si l'on rajoute le prix de l'eau potable, le prix moyen TTC du m³ en 2020 pour une consommation annuelle de 120 m³ est de 2,66 €/m³ (total annuel de 319,05 € TTC), à comparer avec le montant moyen de 4,19 €/m³ indiqué par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (données 2018).

La commune de Cestas bénéficie du tarif le plus bas de Gironde pour ce qui concerne son service d'assainissement collectif.

Ces bons résultats financiers vont permettre d'investir sur la station d'épuration et sur la diminution des entrées d'eaux parasites en renouvelant des réseaux. Il sera cependant nécessaire d'avoir recours à l'emprunt.

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Collectivité : **Commune de Cestas**
 Service : **Assainissement Collectif**
 Année : **2020**

A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

1 - Taux de desserte - P201.1

Nombre d'abonnés du service : **7 654** (7602 en 2019) Ratio AEP : 2,12 hab / abonné
 Nombre d'habitants desservis : 16 226 (Estimation d'après ratio AEP)
 Nombre potentiel d'abonnés : 7 460 (Selon schéma d'assainissement approuvé le 23/09/2004)
Le taux de desserte est de : 102,6% (101,9 % en 2019)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées - P202.2

A - Plan des réseaux (sur 15 points)

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance
 Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux (sur 45 points)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour
 Matériaux et diamètre connus (% de connus)
 Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments (si A + B > 40 - sur 60 points)

Altimétrie de la moitié du réseau
 Altimétrie au-dessus de 50%
 Localisation des ouvrages annexes
 Mise à jour inventaire équipements électromécanique
 Précision nombre de branchements par tronçon de réseau
 Récapitulatif et localisation des interventions
 Programme pluriannuel des inspections et réparations
 Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
TOTAL A			15
10	X		10
0 à 5	95%		5
0 à 15	52%		10
TOTAL A+B			40
10		X	
0 à 5	45%		0
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10		X	
TOTAL			90

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eaux usées est de 90 sur 120

L'indice de l'année 2019 était de : 90 sur 120

3 - Conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Schéma d'assainissement : Réalisé : Oui Approuvé : Oui (en 2004)
 Pollution de la zone collective : 948,91 kg/j de DBO5 (base 60 g / abonné potentiel)
 Pollution industrielle :

TOTAL 948,91 kg/j de DBO5 2020 2019

Existence d'un traitement respectant les articles R2224-10 à R2224-14 : **Oui** *Oui*

Existence d'une surveillance respectant l'article R2224-15 : **Oui** *Oui*

(Données 2019 - Courrier 29 Avril 2020)	Conformité collecte (P203.3)	Conformité traitement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)	Total
Station de Mano	Conforme par temps sec	Non conforme	Non conforme	Non conforme

Nota : ces données sont fournies par la Police de l'Eau. NR : non renseigné par la Police de l'Eau

4 - Indices réseaux de collecte

Nombre de kilomètres de réseau : 139,29 km (139,26 km en 2019)

	2020	2019	2018	2017	2016	Total
Nombre de kilomètres renouvelé :	1,194	0,530	0,130	0,130	0,600	2,584

Nombre de demande d'indemnisations suite à débordement : 1

Points du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions : 16

	2020	2019	
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,37%	0,12%	P253.2
Taux de débordement pour 1 000 habitants	0,06	0,00	P251.1
Taux de curage fréquent pour 100 km	11,49	11,49	P252.2

5 - Indice sur les ouvrages de traitement

Production théorique de boues : 289,1 t MES (17 kg MES/ eq.hab / an) abonnés

Production réelle de boues : 207,0 t MES soit 71,59 % (93 % en 2019) Cestas/Canéjan 7 653

Filière boues : Déshydratation et compostage Pessac 370

Conformité de la filière : **Oui** TOTAL 8 023

Boues éliminées par la filière : 207,0 t MES

Nombre de bilans réalisés : 24

Bilans conformes : **13**

	Auto	Conformité	Taux
Mano	24	13	54,2%

	2020	2019
Taux de conformité de la filière boues	100,0%	100,0%
Taux de conformité station > 2 000 eqhab dans DTG (P254.3)	54,2%	75,0%

6 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3

Nombre de points de déversements : 12

a - Indices de Base

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)

Evaluation du bassin amont aux déversements

Témoins des moments et importance des déversements

Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets

Existence d'un rapport des dispositions de surveillance

Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
20	X		20
10	X		10
20	X		20
30	X		30
10	X		10
10		X	
		TOTAL	90

b - Indices complémentaires si a > 80

Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif

Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10		X	
10	X		10
		TOTAL	10

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de 100 sur 120

L'indice de l'année 2019 était de : 100 sur 120

7 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	7 654 abonnés	2019
Nombre de réclamations :	0 réclamations	7602
Nombre de nouveaux branchements :	8 nouveaux branchements	0
		8

	2020	2019
Taux de réclamations = Nombre de réclamations pour 1 000 abonnés	0,00	0,00

P258.1

8 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	7 654	Consommation :	0,1400 €/m3	Pessac
Montant abonnement :	0,00 €/an	Volume consommé :	963 374 m3	33 398 m3

Recettes Assainissement Collectif		Dépenses Assainissement Collectif	
Vente d'eau et taxes :	162 709,29 €	Frais généraux :	53 391,33
Produits financiers :		Charge du personnel :	
Subventions d'exploitation :	12 101,00 €	Intérêts de la dette :	1 801,38
Recettes d'investissement :	101 782,67 €	Capital de la dette :	40 562,50
Report année 2019 :	773 090,61 €	Immobilisation :	444 719,74
Divers :		Divers :	
TOTAL Recettes :	1 049 683,57 €	TOTAL Dépenses :	540 474,95 €
Bilan : 509 208,62 €		Reste à réaliser : 282 230,10 €	
		Clôture : 226 978,52 €	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2020	2019	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	253 670,32 €	294 232,82 €	-40 562,50 €	-13,8%
Recettes totales	276 592,96 €	401 799,26 €	-125 206,30 €	-31,2%
Dépenses totales	540 474,95 €	108 587,04 €	431 887,91 €	397,7%
Capital remboursé	40 562,50 €	39 819,52 €	742,98 €	1,9%
Amortissements	125 790,79 €	124 844,20 €	946,59 €	0,8%

Montant des factures impayées (année n-1):	22 105 €	Montant n-1	2 780 556 €	2019
Montant des abandons de créances :	6 dossiers	171,00 €	Volume n-1	963 374 m3
				19 240 €
				171 €

	2020	2019
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	-223 319 €	333 032 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	NC	0,9 ans
Taux d'impayés (P257.0)	0,79%	0,76%

9 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	16 226
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	6
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	207,0 t MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (année n+1)	1,31 €/m3
B - Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	102,6%
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	90 sur 120
P203.3	Conformité de la collecte	Conforme par temps sec
P204.3	Conformité des équipements des stations	Non conforme
P205.3	Conformité de la performance des stations	Non conforme
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	0,0001 €/m3
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,06
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	11,49
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	0,37%
P254.3	Taux de conformité des stations > 2 000 eqhab	54,2%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	100 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	NC
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	0,79%
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	0,00

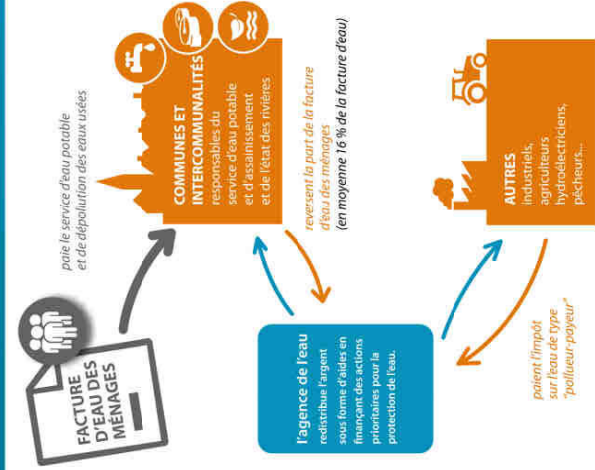
NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destinée notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans le neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.service-eaufrance.fr



Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçus par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 2,55 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

0,10 € de redevance de pollution payés par les éleveurs concernés	2,20 € de redevance de pollution payés par les industriels y compris réseaux de collecte et les activités économiques concernées	70,30 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
6,10 € de redevance de pollution diffuses payés par les distributeurs de produits phyto-sanitaires et répétés sur les prix des produits	100 € de redevances payées par l'agence de l'eau en 2020	1,80 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payés par les usagers concernés (pêcheurs)
2,20 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants	4,30 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques (hors irrigants)	13 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne

470 € aux acteurs économiques pour la réduction de la pollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux, pour l'eau	7,40 € pour l'alimentation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eau, éducation, information)	38,40 € aux collectivités pour la protection des eaux usées urbaines et rurales
11,40 € pour des actions de dépollution dans l'agriculture	100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2020	9,50 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
12,20 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau	15,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).	0,50 € pour la solidarité internationale

* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 160 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de 30 M€ ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de 12 M€ pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- 5,6 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 61 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- 19 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- 6,5 M€ pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. 30 démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 32 M€ ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau, grâce à ces aides, 4,1 millions de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours de collaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de 42 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 662 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- 57 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de 35 000 ha de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- 2,8 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 7,3 hectares ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- 83 M€ ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Pyrénées, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège
90 rue du Fénétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et

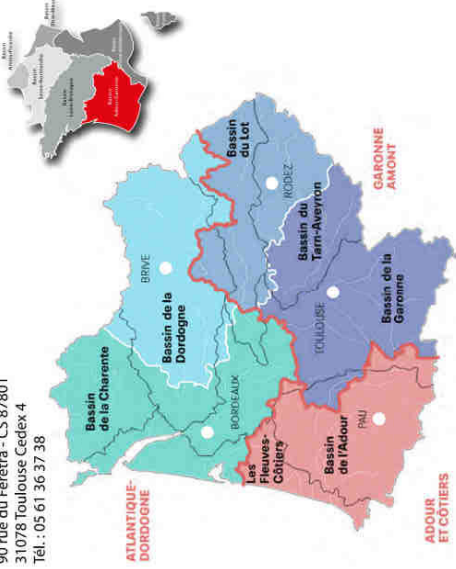
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 53 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82.



DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

Donnez votre avis !

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Donnez votre avis sur

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !

